

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-63

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION SPORTIVE
LYON-CALUIRE HANDBALL

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : D. COUTURIER

L'Association Sportive Lyon-Caluire Handball fait partie du patrimoine sportif caluirard depuis de nombreuses années.

Le club actuel est l'émanation d'une section de l'Association Sportive de Caluire créée en 1946. Dans les années soixante, l'équipe fanion masculine fréquenta le plus haut niveau du championnat de France. Elle restera de nombreuses années parmi les meilleures formations régionales.

Depuis le début des années 2000, l'équipe 1 masculine joue régulièrement les premiers rôles en Nationale 2.

La saison 2018-2019 aura véritablement marqué le retour du club dans le cercle très fermé des clubs qui comptent au sein de l'élite nationale de par son ascension en Nationale 1 en terminant leader de sa poule.

Cette accession vient récompenser le travail réalisé par l'ensemble du club composé de 415 licenciés dont 75 % sont âgés de moins de 26 ans.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball s'appuie sur l'engagement et l'investissement d'une équipe de bénévoles active soutenant l'action de son président, ainsi que sur le très bon travail d'apprentissage et de perfectionnement effectué au quotidien par les divers encadrements techniques et des axes de développement forts.

Ces axes sont :

- . la continuité de la formation des jeunes – avec l'équipe 18 ans qui évolue en championnat de niveau national pour la cinquième année consécutive ainsi que la classe à horaires aménagés,
- . le développement de sa section féminine dont l'équipe 1 joue en pré-nationale,
- . la pratique du hand-fauteuil et du handball-loisir est à souligner.

Afin d'accompagner le club dans sa préparation de la future saison, la Ville, poursuivant son action d'accompagnement du mouvement associatif caluirard, souhaite attribuer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- ATTRIBUE

à l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball une subvention de 7 500 €,

- PRÉCISE

que les crédits seront prélevés au compte nature 6574 fonction 414 du budget 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUN 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

